



Nos représentants
CGSP-ACOD dans le CEPPT
Infrabel :



VERSTRAETEN
Pascal
Charleroi



CRAEN
Yves
Malines



WINKELMANS
Jerry
Bruges



SECRETIN
Pascal
Liège



CAUCHIE
Manuel
Ath

Compte rendu du Comité d'Entreprise (CEPPT) Infrabel du 11 septembre 2023

Plan d'action annuel 2023 :

► La Direction nous présente le plan d'action « Safety » pour les entrepreneurs.

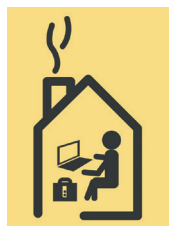
Nous discutons de l'harmonisation de l'obligation du port du casque pour les contractants d'Infrabel : le Fascicule 63 a ainsi été adapté en juillet.

Ce plan contient un certain nombre de points :

- Règles de sécurité à respecter ;
- Un système d'évaluation ;
- Un examen indépendant avec certification pour les employés des entrepreneurs (+-2500 p). Cela doit être réalisé d'ici le 01/01/2024, les chantiers actuels seront reportés de 3 mois ;
- Un aperçu des violations de sécurité constatées par entrepreneur (6 derniers mois) ;
- Optimisation de l'outil de communication « Safety » (Information pour les tiers)
- Le fascicule 61, nouvelles directives « Sanctions relatives aux règles de sécurité »
- Vérification de la certification personnelle (par exemple via un badge ou checking@work)

Ces points répondent aux multiples demandes que nous avons formulées lors des précédents comités d'entreprise, soulevant les nombreux accidents chez les entreprises externes.

Enquête sur le télétravail :



Nous recevons les résultats de l'enquête sur le télétravail, menée en avril 2023.

Globalement, les chiffres vont tous dans le même sens, à savoir que le télétravail est profitable pour de nombreuses raisons qui nous sont exposées (vie de famille, ...).

2004 travailleurs, sur +/- 4000 ayant droit au télétravail ont répondu à cette enquête.

cheminots@cgsp.be

www.cheminots.be

Parole de cheminots

La conclusion est la suivante :

1. C'est « une politique de télétravail très appréciée ».

Quel que soit l'angle sous lequel il est vu, le régime de télétravail d'Infrabel est très apprécié par les employés.

Il y a quelques regrets au sujet du nombre de jours, de la flexibilité, de l'équipement et de l'indemnité de télétravail.

Mais le cri le plus fort est celui du maintien du système et de ce que nous avons déjà aujourd'hui.

2. « Le travail de bureau est devenu problématique. »

Les jours de retour au bureau doivent être plus efficaces. Ce devrait être un moment où vous faites des choses que vous ne pouvez pas faire à la maison, où vous interagissez de manière formelle et informelle avec vos collègues, où l'on a le sentiment de faire partie d'une équipe, où l'on travaille ensemble à la réalisation d'un objectif commun.

Nous soulevons la question des agents des Areas n'ayant droit qu'à peu de jours de télétravail. Ceux-ci postulent à Bruxelles pour obtenir plusieurs jours de télétravail pour un emploi similaire.

Par exemple, 63 % des télétravailleurs bénéficient de 3 jours à domicile, 27 % de deux jours et 10 % d'une journée.

► La Direction nous répond qu'il va y avoir une discussion dans ce sens.

► La Direction est également consciente que dans les Areas, la répartition du télétravail n'est pas la même qu'à Bruxelles.

Nous réitérons la nécessité d'uniformiser de manière globale la répartition des jours de télétravail au niveau national.

Accident du travail mortel à Quévy.



Nous avons mis à l'ordre du jour, l'accident mortel survenu à Quévy.

Lors de ce malheureux accident par électrocution, un élagueur était occupé à étêter des arbres le long de la ligne 96.

Le répartiteur ES d'Infrabel avait au préalable constaté un déclenchement au niveau de la caténaire 25 KV à hauteur de Quévy.

Des agents Infrabel se sont ainsi rendus sur place pour investiguer sur les causes du déclenchement.

Les agents Infrabel ont constaté la présence de deux personnes d'une entreprise privée d'aménagement de parcs et jardins, effectuant des travaux d'élagage de sapins situés sur une propriété privée voisine de la L.96.

Les travaux d'élagage ont fait tomber de larges branches à proximité de la voie ferrée. Ces travaux étaient réalisés sans autorisation d'Infrabel.

Pour permettre le dégagement de branches élaguées tombées sur le câble de terre, la caténaire a été mise hors tension. Il est alors permis à l'élagueur de retirer les branches du câble de terre.

L'élagueur a été électrocuté alors qu'il effectuait le travail de coupe de la tête d'un autre sapin. Aucune autorisation ne lui avait été accordée pour réaliser ce travail spécifique.

La tête du sapin s'est affaissée et a touché le feeder 25 KV sous tension dont l'alimentation électrique vient du réseau français, avec les malheureuses conséquences qui ont suivi.

Nous avons posé beaucoup de questions sur cet incident, auxquelles la Direction n'a pas immédiatement répondu, par exemple, savoir si les communes sont averties de l'interdiction d'élagage d'Infrabel le long des lignes de chemin de fer. Ainsi, demandent-elles l'autorisation nécessaire pour ce faire ?

Nous attendons la fin de l'enquête, et analyserons toutes les mesures nécessaires à prendre à notre niveau, afin que ceci n'arrive plus.

Safer-W.

Safer-W, abréviation de Safer Works, est un programme transversal pour les différentes directions d'Infrabel, qui vise à détecter et surmonter les risques de sécurité et ainsi anticiper les incidents de sécurité liés aux travaux ferroviaires.

Au début du programme Safer-W, plusieurs solutions de sécurité ont été mises en place :

De cette façon, l'**ATW-Tx** réduit le risque qu'un train pénètre sur le chantier. Ce système peut être activé ou désactivé à partir d'un appareil portable. L'ATW-Tx dispose également d'une fonction permettant d'annoncer automatiquement les trains aux employés sur chantier.

Un autre système est **CMB** (Command Materialization Blocking). Celui-ci protège la zone de travail contre l'engagement imprévu d'un train via un commutateur dans une armoire. La protection peut être activée sans pénétrer sur les voies. En outre, l'équipe de la cabine de signalisation peut également constater que la protection est appliquée en regardant les images de l'EBP.

Le timing de ces différentes solutions nous est présenté.

Notez qu'il existe à présent une communication numérique (Prodigis) entre le répartiteur ES et la cabine de signalisation.

Nous soulevons la problématique du manque de communication « verbale » entre les agents de terrain et la cabine de signalisation.

► La Direction nous explique qu'à terme, le processus sera entièrement automatisé.

Nous reviendrons vers vous en détail pour cet important dossier.

Rôle de la personne de confiance.



- Est un(e) collègue à l'oreille attentive pour principalement les problèmes liés au travail. Cette personne a suivi une formation officielle.
- Est un(e) volontaire installé(e) par le comité PPT et il/elle n'a pas à se justifier vis-à-vis de la ligne hiérarchique.
- Se charge uniquement des demandes informelles.
- Cette personne est tenue au secret professionnel et n'entreprend donc aucune démarche sans une autorisation écrite.
- La personne recherche une solution avec le (la) collègue (ne prend pas le contrôle).

Quand faire appel à une personne de confiance ?

Si l'une de ces questions correspond à votre situation actuelle :



Êtes-vous stressé(e) au travail ?

Vous sentez-vous surchargé(e) ?

Pensez-vous être victime de harcèlement au travail ?

Êtes-vous en conflit avec un(e) collègue ?

Vous sentez-vous mal au travail ?

Pensez-vous être victime de violence physique ou psychique ?

La liste des personnes de confiance, se trouve sur l'Intranet du bien-être au travail :

Intranet Infrabel -> onglet Espace HR -> Bien-être au travail -> Sous contacts vous trouverez les personnes de confiance.

[Bien-être au travail - Page d'accueil \(sharepoint.com\)](#)

Nos représentants CGSP-ACOD dans le CEPPT Infrabel :

VERSTRAETEN PASCAL

Dessinateur technique, I-AM, Charleroi - pascal.verstraeten@infrabel.be

CRAEN YVES

Contrôleur des circulations, I-TO, Malines - yves.craen@infrabel.be

WINKELMANS JERRY

Agent maintenance voies spéc., I-AM, Bruges - jerry.winkelmans@infrabel.be

SECRETIN PASCAL

Acheteur principal, I-AM, Liège - pascal.secretin@infrabel.be

CAUCHIE MANUEL

S-chef Sect. Tech. Travaux De Voie, I-AM, Ath - manuel.cauchie@infrabel.be

